

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

### COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 21 septembre 2017, s'est réuni le 28 septembre 2017 à la salle de réunions de la Fédération des Chasseurs du Cher à Morogues, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : Alain THEBAULT, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Christian PAULIN, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Jean-Paul BERGER, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Bernard OZON, Camille de PAUL, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Étaient présents (suppléants) (2) :

Edith GIRAULT  
Lucette LEVEQUE

Absents - excusés (10) :

Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Alain THÉBAULT  
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL  
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT  
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG  
Christophe DRUNAT a donné pouvoir à Béatrice DAMADE  
François ANDRADE a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS  
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET  
Caroline CHAUVEAU, Murielle DAMPIERRE

### Ordre du jour

- Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) – Adhésion des Communautés de Communes Vierzon – Sologne – Berry et Villages de la Forêt – Avis du conseil communautaire
- Budget Gendarmerie – Approbation de la décision modificative n°1
- Détermination des taux d'avancements de grade
- Tableau des effectifs – Avancements de grades
- Déploiement de la fibre optique sur le territoire des ex Hautes Terres en Haut Berry – Approbation de la convention de financement avec le syndicat Berry Numérique
- Déploiement de la fibre – Installation d'un local technique à Saint Georges sur Moulon – Approbation de la convention d'occupation passée avec le syndicat Berry Numérique
- Extension du pôle en génie alimentaire ISAAC NEWTON – Avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Extension du pôle en génie alimentaire ISAAC NEWTON – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- ZAC de Bois Blanc – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- Commerce de Soulangis – Approbation de la convention avec le repreneur
- Gendarmerie – Rectification de délibération
- Centre Céramique Contemporaine La Borne – Demandes de subvention
- Recyclerie du Haut Berry – signature de la convention de partenariat
- Culture – Atelier « Le Grand Cœur » - Instauration d'un tarif
- Partenariat Caisse d'Allocation Familiales – Conseil Départemental – Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- Déchèterie d'Henrichemont – Réfection de la voie d'accès à plateforme déchets verts – Approbation du marché
- Petite-Enfance (RAM-LAEP) – Tarifs des vacances animateurs
- Parentalité : Demande de subvention auprès de la CAF
- Mutualisation des frais de transport vers le gymnase

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (SIRDAB) – ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'adhésion des Communauté de communes Vierzon-Sologne Berry et Villages de la Forêt au SIRDAB

*Adopté à l'unanimité*

- **BUDGET GENDARMERIE – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

<b>Budget gendarmerie</b>	<b>Compte</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	66111 – Intérêts emprunt	+ 2 100	
	627 – Services bancaires	-2 000	
	60612 – Electricité	-100	

*Adopté à l'unanimité*

- **DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade de la Collectivité conformément au tableau ci-après :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratios</b>
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>		
Attaché – ancienneté	Attaché principal	100%
Attaché – examen pro	Attaché principal	100%
Rédacteur pp 2 <sup>ème</sup> cl - ancienneté	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Rédacteur pp 2 <sup>ème</sup> cl - examen pro	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Rédacteur – ancienneté	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Rédacteur – examen pro	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> cl	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint administratif-ancienneté	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint administratif-examen pro	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		
Technicien pp 2 <sup>ème</sup> cl - ancienneté	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Technicien pp 2 <sup>ème</sup> cl-examen pro	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Technicien – ancienneté	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Technicien – examen pro	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique pp 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint technique -ancienneté	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint technique – examen pro	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>		
Animateur pp 2 <sup>ème</sup> cl- ancienneté	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Animateur pp 2 <sup>e</sup> cl – examen pro	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Animateur – ancienneté	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Animateur – examen pro	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint d'animation pp 2 <sup>ème</sup> cl	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint d'animation - ancienneté	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Adjoint d'animation –examen pro	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
<b><u>FILIERE SOCIALE</u></b>		
Educateur jeunes enfant	Educateur principal jeunes enfants	100%
Agent social principal 2 <sup>e</sup> classe	Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Agent social – ancienneté	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Agent social – examen pro	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Auxiliaire puériculture ppal 2 <sup>ème</sup> cl	Auxiliaire puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
<b><u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u></b>		
Puéricultrice classe normale	Puéricultrice classe supérieure	100%

*Adopté à l'unanimité*

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer les postes :
  - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Adopté à l'unanimité*

➤ **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DES EX HAUTES TERRES EN HAUT BERRY – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT BERRY NUMÉRIQUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Syndicat Berry Numérique relative aux modalités techniques et financières de l'aménagement de la fibre optique sur l'ex territoire de la Communauté de Communes Hautes Terres en Haut Berry

- d'attribuer au Syndicat Berry Numérique un fonds de concours d'un montant de 630 000,00 € HT, selon l'échéancier prévisionnel ci-après :

- 20 % soit 126 000 € au démarrage des études d'exécution matérialisé par un bon de commande
- 30 % soit 189 000 € au démarrage des travaux matérialisé par un bon de commande
- 30 % soit 189 000 € suite à la signature du premier procès-verbal de réception des travaux
- Le solde, qui sera calculé sur la base du montant réel des travaux

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE - INSTALLATION D'UN LOCAL TECHNIQUE A SAINT GEORGES SUR MOULON – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PASSEE AVEC LE SYNDICAT BERRY NUMERIQUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention, ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Syndicat Berry Numérique, relative à l'implantation d'un local technique sur la parcelle susvisée

- d'autoriser le Président à signer ladite convention, passée pour une durée de 12 années à compter de la notification à la communauté de communes, renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente

*Adopté à l'unanimité*

➤ **EXTENSION DU POLE EN GENIE ALIMENTAIRE ISAAC NEWTON – AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de mandat avec la SEM TERRITORIA portant d'une part sur le transfert du projet à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry, et d'autre part sur l'augmentation de la rémunération de la SEM TERRITORIA à hauteur de 7 500 € HT, portant ainsi le marché de 19 717,50 € à 27 217.50 € HT

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **EXTENSION DU POLE EN GENIE ALIMENTAIRE ISAAC NEWTON – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de retenir le groupement SCP BRUNET VIGNON-DAGALLIER FOUCHET et MACOIN en tant que maître d'œuvre pour l'extension du pôle en génie alimentaire
- d'approuver le marché à intervenir avec ledit groupement, d'un montant de 47 900 € HT
- d'autoriser le Président à signer le marché et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **ZAC DE BOIS BLANC- AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Cabinet NEUILLY / Rodolphe CHEMIERE / THEMA ENVIRONNEMENT, relatif à la rédaction du cahier des charges de lancement des travaux de défrichage sans dessouchage, d'assistance aux contrats de travaux et suivi de chantier, et relevé planimétrique et recollement des arbres conservés, d'un montant de 4 950 € HT
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **COMMERCE DE SOULANGIS – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE REPRENEUR**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le contrat de location gérance à M. Fabrice SOREL et M. Flaminio PARADELO
- de fixer le montant des loyers mensuels à 500 € HT
- d'autoriser le Président à confier la contractualisation du bail à un office notarial
- d'autoriser le Président à signer le contrat de location gérance et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **GENDARMERIE – RECTIFICATION DE DELIBERATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier la délibération du 27 juillet 2017, afin de corriger le numéro de l'avenant concerné, soit avenant au marché du lot 14 – MENUISERIES INTERIEURES, attribué à l'entreprise MOREAU, pour un montant en moins-value de 1 300 .00 € HT
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **CENTRE CERAMIQUE CONTEMPORAINE LA BORNE – DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement des résidences d'artistes pour l'année 2018, à hauteur de 30 000 €
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher dans le cadre des projets artistiques et l'animation du musée Ivannof pour l'année 2018, à hauteur de 22 000 €
- de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional, pour l'année 2018, à hauteur de 25 000 €
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

*Adopté à l'unanimité*

➤ **DECHETERIE D'HENRICHEMONT – REFECTION DE LA VOIE D'ACCES A PLATEFORME DECHETS VERTS – APPROBATION DU MARCHE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de retenir l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour réaliser les travaux susvisés
- d'approuver le marché, d'un montant de 68 414.67 € HT
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et les actes y afférents

*Adopté à l'unanimité*

➤ **RECYCLERIE DU HAUT BERRY – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat, ci-jointe, passée avec l'association « Recyclerie du Haut Berry », qui prend effet à compter de la date de signature, soit le 16 octobre 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'association « Recyclerie du Haut Berry »

*Adopté à l'unanimité*

➤ **CULTURE – ATELIER « LE GRAND CHŒUR » - INSTAURATION D'UN TARIF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le tarif d'inscription à l'atelier chorale à 10 € par personne pour l'ensemble de la saison

*Adopté à l'unanimité*

➤ **PARTENARIAT CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONSEIL DEPARTEMENTAL – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention territoriale globale, ci-jointe, passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, le Conseil Départemental du Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, pour la période 2017-2020
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

*Adopté par 44 voix pour et 1 abstention (Cédric FISCHER)*

➤ **PETITE-ENFANCE (RAM-LAEP) – TARIFS DES VACATIONS ANIMATEURS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'accroissement saisonnier d'activité pour un vacataire
- de rémunérer les animateurs occasionnels des ateliers RAM et LAEP sur la base d'une vacation de 4 heures à 29€ brut
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

*Adopté à l'unanimité*

➤ **PARENTALITE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter le financement forfaitaire REAAP d'un montant de 3 000 € à la CAF du Cher
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ces demandes
- de recouvrer les recettes au budget principal
- de reverser la moitié de la somme au C.I.A.S. Terres du Haut Berry

*Adopté à l'unanimité*

➤ **MUTUALISATION DES FRAIS DE TRANSPORT VERS LE GYMNASSE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la répartition des coûts de transport par élève pour se rendre des écoles vers le gymnase, comme ci-après :

Communes	Nombre d'enfants concernés	Coût/enfant	Coût
Allogny	55	20.57	1131,35 €
Fussy	104		2139,28 €
Menetou Salon	100		2057 €
Pigny	65		1337,05 €
Quantilly	38		781,66 €
St Eloy de Gy	97		1995,29 €
St Georges sur Moulon	49		1007,93 €
St Martin d'Auxigny	137		2818,09 €
St Palais	15		308,55 €
Vasselay	68		1398,76 €
Vignoux sous les Aix	43		884,51 €
<b>Total</b>	<b>771</b>		

- d'autoriser le président à signer les conventions à intervenir entre la communauté de communes et chaque commune concernée, relatives au remboursement des sommes dues par les communes

*Adopté à l'unanimité*

Aux Aix d'Angillon, 02 octobre 2017

Le Président,



**TERRES DU  
HAUT BERRY**  
Communauté de Communes

Bernard ROUSSEAU